

Procès-verbal

REUNION ORDIANIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2025 – 20H00

Présents : Pascale JOMARD, Isabelle GRAMMARE, Frédéric CORGIER, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Jean-Pierre GOUDARD, Estelle LECANU, Guillaume LECANU

Excusés : Lionel GUIARD (pouvoir à Jean-Pierre GOUDARD), Nadine BOUILLON (pouvoir à Stéphanie APPERCEL-CONVERT), Aurélien DELHOMME

Absents : Ludivine CHAUMERON, Eric BOUHANA

ORDRE DU JOUR

Désignation secrétaire de séance : Frédéric CORGIER

Procès-verbal du 20 janvier 2025 : adopté à l'unanimité sans modification.

DELIBERATIONS

1. COMPETENCE INFORMATIQUE COR – Convention

Pascale JOMARD fait le point sur nos besoins : 4 postes informatiques, 2 logiciels spécifiques (logiciel portail famille et le logiciel de la bibliothèque). Elle propose d'accepter la Convention qui engage la commune pour 3 ans. Le coût supplémentaire est de l'ordre de 1500€ HT par an. De nombreuses réticences de la part des membres du Conseil, mais le délai est trop court pour engager une consultation avec une société externe.

Délibération adoptée par 8 voix pour, 2 voix contre

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion n'étant pas disponible, la délibération est reportée au prochain Conseil municipal. Guillaume LECANU informe néanmoins d'un excédent de 174 000€ pour le fonctionnement et d'un déficit de 67 000€ pour l'investissement lié à un décalage de trésorerie suite à l'attente des subventions.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Club du Sapin Vert	250€
Anciens Combattants	100€
Douceur de Vivre	400€
ADHA	800€
Echo de la Montagne	1000€
La Ruche	200€
Aïkido	150€
A.G.R.A.F.	250€
Jeunes Sapeurs Pompiers	300€
Classe Défense	200€
HVA Culture	3295.70€ (budget COR)
VHB	9794.30€ (budget COR)

La subvention pour le Comité des Fêtes est mise en attente de discussion avec l'association.

Délibération adoptée par 9 voix pour et 1 abstention.

4. BUDGET BIBLIOTHEQUE

Pascale JOMARD fait part d'une demande de revalorisation du budget de la bibliothèque. La convention signée par la mairie à l'ouverture de la bibliothèque fait état de l'engagement de la commune à verser l'équivalent de 10francs par habitant. Le montant actuel de 1500€ date de l'année 2000. la population ayant augmenté, il est proposé d'allouer 1800€ à l'achat des nouveaux ouvrages.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. FEU D'ARTIFICE

Un budget de 4300€ est prévu pour le feu d'artifice du 13 juillet. Le prestataire est le même que les années précédentes : Showtech. Un devis de 4234€ est proposé par Frédéric Corgier. Le montant est partagé entre la mairie et le Comité des Fêtes, selon une répartition à définir, 1000 ou 1500€ à charge du Comité des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. TAUX D'IMPOSITION – taxes foncières et taxe d'habitation

Pour rappel, les taux de fiscalité directe relatifs au foncier bâti et au foncier non bâti ainsi que le taux relatif à la taxe d'habitation (résidences secondaires) n'ont pas été augmentés depuis 10 ans. Ils s'élèvent actuellement à 25.34% pour le foncier bâti et à 34.95% pour le foncier non bâti.

Il est proposé de ne pas augmenter ces taux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. BUDGETISATION / FISCALISATION DU SYDER

En 2024, la commune avait fiscalisé 10 000€ sur les 52 000€ facturés par le SYDER. Cette somme est répartie entre les propriétaires fonciers.

Après discussion le conseil propose de garder la même proportion pour 2025.

Délibération adoptée par 8 voix pour et 2 contre

8. CANTINE

La gestion de la cantine et de la garderie est externalisée et son coût augmente significativement ces derniers temps. Cela est essentiellement dû au nombre croissant de demandes d'inscription en retard tant pour la cantine que pour la garderie, majoritairement dues à des oublis. Nous avons eu récemment jusqu'à 20 ajouts le week-end pour la cantine et 25 en garderie, pour la semaine en cours. Pascale JOMARD propose de créer un tarif retardataire : il est fixé à 8€ pour le repas et 2€ par créneau de garderie. Le gestionnaire aura la possibilité d'ajouter une surtaxe lors de l'inscription en retard. Cela constituera un avenant au règlement de la cantine et peut être mis en place dès la rentrée de mars 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR MOBILIER DE CANTINE

Pascale JOMARD présente un devis de l'ordre de 15 000€ pour le changement du mobilier de cantine. Elle propose de demander au Conseil Départemental une subvention de 50% pour l'acquisition du mobilier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10.AMENDES DE POLICE

Pascale JOMARD demandera des devis pour un radar pédagogique et du marquage au sol. Des devis doivent être demandés et la demande de subvention sera déposée pour le financement à 50% du montant estimé à ce jour à 12 000€.

Adoptée à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

VIDEO PROTECTION

Pascale JOMARD informe le Conseil d'un deuxième devis. Pour équiper à minima deux sites, la mairie et la place des platanes, il faut environ 45 000€, dont 30 000 pour la baie informatique. Une subvention de 50% de cet investissement est possible par la Région. Il existe également des subventions de l'Etat et du Département.

Compte tenu du faible enthousiasme du Conseil pour ce projet, il est en suspend pour le moment.

PROJECTEURS ECLAIRAGES

Pascale JOMARD présente un devis pour des éclairages supplémentaires extérieurs, à détection de mouvements, pour dissuader les actes de malveillance sur la Mairie et l'Odyssée. Montant du devis de 3 055€ TTC. Aucune objection pour réaliser ces travaux.

VOIRIE – FOND SARDET ET SUCHET

Travaux de terrassement et de réalisation d'une cunette béton aux deux endroits, afin d'éviter des ruissellements d'eau sur les chaussées : Devis de 3 120€ TTC. Aucune objection pour réaliser ces travaux.

VIVAL - PERTE D'EXPLOITATION

Pascale JOMARD fait part au Conseil d'une demande d'aide financière (réduction de loyer) de Gaël JEANJEAN concernant une perte d'exploitation liée au sinistre et à la fermeture du centre bourg.

Après débat, le Conseil décide de demander à Gaël JEANJEAN ce que son assurance 'perte d'exploitation' lui propose et de rediscuter ce point en fonction du retour des assurances.

BAR L'Entrepotes

Il y a plusieurs candidats à la reprise du fonds mis en vente par Virginie Vivier. Dans ce contexte, la Mairie n'est pas décisionnaire, mais un changement de nom sera fait pour le bail. Le bail est cédé en l'état, le loyer étant inchangé.

Pascale Jomard propose de racheter la Licence IV (max 4 000 €) pour diminuer le coût pour un repreneur, et peut-être faciliter les négociations. La licence IV serait mise à disposition gratuitement au nouvel exploitant. Le Conseil donne son accord pour ce rachat si nécessaire, dans le cadre des négociations d'achat du fonds de commerce.

PROJET AGRIPHOTOVOLTAÏQUE – sortie de Grandris route de la Cambuse

Après discussion avec les services de la COR, il s'avère qu'un permis de construire doit être déposé, et sera instruit par les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture et la commission CDPENAF. L'autorisation d'urbanisme sera signée par la Préfecture. Pascale JOMARD indique que la commune a au mieux un avis consultatif à donner et alerte des risques géologiques présents sur le terrain : certaines parcelles sont partiellement inconstructibles (zone Ag). S'il est accepté par les services de l'Etat, ce dossier fera l'objet d'une enquête publique et sera soumis aux potentiels recours traditionnels.

DIA

Deux biens sont présentés au Conseil municipal. **Le Conseil municipal ne préempte pas.**

QUESTIONS DIVERSES

CHEMINS RURAUX

Stéphanie APPERCEL-CONVERT fait part d'une demande de prise en charge partielle des frais liés à l'enquête publique (prévus au départ avec la révision du PLU). Le Conseil se positionne défavorablement.

INNAUGURATION DE LA PLACE DES PLATANES

L'inauguration aura lieu le vendredi 4 avril à 19h00.

Les invitations sont en préparation. Estelle LECANU demande des photos avant le 20 février.

La séance est levée à 22h30.

